

Droit de la consommation

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

Généralités

Le droit de la consommation est réglé par le droit fédéral : se référer à la fiche fédérale.

Descriptif

Les contrats conclus avec les consommateurs sont des contrats qui portent sur une prestation de consommation courante destinée aux besoins personnels de l'acheteur et qui a été offerte par le fournisseur dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale. Nous pouvons citer comme exemples, un contrat d'achat d'un appareil ménager ou d'une voiture. Le petit crédit est également intégré dans le droit de la consommation.

Procédure

Le Code de procédure civile suisse (CPC) règle exhaustivement les règles applicables en matière de procédure à suivre dans les litiges relatifs au droit de la consommation. Se référer également à la fiche cantonale relative à la procédure civile.

Recours

Se référer à la fiche cantonale relative à la procédure civile.

Sources

Banque de données de la législation fribourgeoise - BDLF

Adresses

Fédération Romande des Consommateurs (FRC) - Section de Fribourg (Fribourg)

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

